



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Stratégie " agir pour les aidants "

Question au Gouvernement n° 2341

#### Texte de la question

#### STRATÉGIE « AGIR POUR LES AIDANTS »

**M. le président.** La parole est à Mme Laëtitia Romeiro Dias. *(Exclamations prolongées sur les bancs du groupe LR.)* S'il vous plaît, chers collègues, écoutez Mme la députée, qui a seule la parole.

**Mme Laëtitia Romeiro Dias.** Madame la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, quelque dix millions de Français s'occupent chaque jour d'un proche en situation de dépendance, que ce soit à cause de l'âge, de la maladie ou du handicap. Ils doivent parfois interrompre leur activité professionnelle et modifier leurs priorités pour placer les besoins d'un enfant, d'un père, d'une sœur fragilisée, avant les projets qu'ils avaient pu construire pour eux-mêmes.

Ces dix millions de personnes, à travers ce qu'ils appellent eux-mêmes des actes d'amour, aident non seulement un proche mais aussi la société tout entière. Nous les appelons les aidants. Ce qu'ils accomplissent possède une valeur inestimable pour l'ensemble de notre société. Pourtant, ils ne bénéficiaient jusqu'à présent d'aucune reconnaissance ni d'aucun soutien à la hauteur de la richesse humaine qu'ils incarnent.

La semaine dernière, accompagnée du Premier ministre et de la ministre des solidarités et de la santé, vous étiez dans ma circonscription,... *(Exclamations sur les bancs du groupe LR.)*

**M. Thibault Bazin.** Ah, voilà la question passe-plats !

**Mme Laëtitia Romeiro Dias.** ...au domaine de Chamarande, pour officialiser le lancement de la stratégie « Agir pour les aidants ».

De nombreuses associations, comme JADE – Jeunes AiDants Ensemble –, dont vous avez rencontré les représentants, tentent de leur apporter soutien et reconnaissance, mais aucune politique publique n'a jamais été spécifiquement dédiée aux proches aidants, qui sont restés bien trop longtemps des invisibles au sein de notre société.

**Un député du groupe LR.** Il ne faut pas exagérer !

**Mme Laëtitia Romeiro Dias.** Le Gouvernement a su faire preuve d'écoute et construire, avec les associations, les professionnels et les parlementaires de la majorité, mais aussi de l'opposition, un ensemble de mesures destinées à reconnaître ce que vivent quotidiennement ces hommes et ces femmes et à les soutenir.

**M. Fabien Di Filippo.** C'est la réponse que vous lisez, ce n'est pas la question !

**M. Thibault Bazin.** C'est la minute publicitaire !

**Mme Laëtitia Romeiro Dias.** Nous, élus de la nation, devons nous assurer que les besoins de tous sont respectés et que ceux qui œuvrent en ce sens sont accompagnés. Pour reprendre les mots de M. le Premier ministre, aidons ceux qui aident.

**M. Frédéric Reiss.** Où est la question ?

**Mme Laëtitia Romeiro Dias.** La stratégie « agir pour les aidants » nous permet de repenser le modèle social d'accompagnement de la dépendance. Pouvez-vous nous détailler concrètement les différents objectifs et mesures qui la caractérisent ?

**Mme Valérie Beauvais.** Il n'y a plus rien à répondre, c'est déjà fait !

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées.

**M. Maxime Minot.** C'est qui ?

**M. Thibault Bazin.** « Merci d'avoir lu ma réponse »...

**Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.** Une étape très importante a effectivement été franchie avec la reconnaissance dans notre politique publique des proches aidants,...

**Mme Bérengère Poletti.** Ce n'est pas nouveau !

**Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État .** ...y compris lorsqu'ils sont très jeunes. Elle prolonge un travail parlementaire qui, ayant réuni toutes les tendances qui s'expriment sur ces bancs, a ouvert la voie, ainsi qu'un travail associatif que je tiens à saluer. La stratégie « agir pour les aidants », nous l'avons construite avec Agnès Buzyn et annoncée par la voix du Premier ministre pour nous adresser collectivement aux proches aidants de personnes malades, handicapées ou vieillissantes. Nous l'avons aussi voulue au plus près des besoins des personnes.

C'est une première étape : il nous faudra aller plus loin et faire mieux. Dans ce but, nous installerons prochainement, avec Agnès Buzyn, un comité de suivi de la stratégie, dans le cadre duquel nous aurons à cœur de mesurer l'effet réel de nos actions.

Notre stratégie a six priorités : rompre l'isolement, en mettant enfin un numéro unique à la disposition des aidants ; leur ouvrir de nouveaux droits sociaux ; simplifier leur vie administrative ; leur permettre de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle grâce à un plan national de développement et de diversification des solutions de répit ; agir pour leur santé ; enfin, bien sûr, épauler les jeunes aidants.

Plusieurs mesures, que vous avez saluées, figurent déjà dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 : un congé rémunéré pour les proches aidants, de trois mois, fractionnable et accessible sans condition d'ancienneté ; la défiscalisation du dédommagement versé à l'aidant familial dans le cadre de la prestation de compensation du handicap ; ou encore le soutien au répit, grâce au dispositif du relayage, qui permet un accueil temporaire au sein d'une plateforme d'accompagnement et de répit.

La plupart de ces mesures s'appliqueront dès 2020, pour servir une ambition nationale dotée de plus de 400 millions d'euros. Je me réjouis que nous puissions travailler tous ensemble pour exprimer notre solidarité. Il est grand temps, en effet, de nous montrer solidaires de ceux qui le sont déjà. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Laëtitia Romeiro Dias](#)

**Circonscription :** Essonne (3<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2341

**Rubrique :** Professions et activités sociales

**Ministère interrogé :** Personnes handicapées

**Ministère attributaire :** Personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 octobre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 octobre 2019](#)